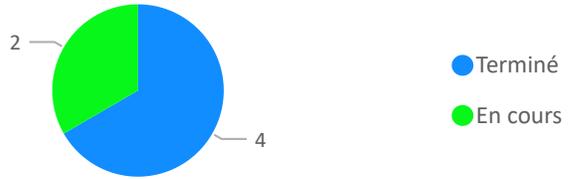
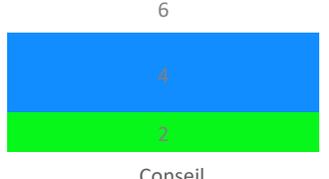


# Tableau de bord des résolutions du Conseil 2024

Total des résolutions	État d'avancement des résolutions	État d'avancement des résolutions (Conseil/Comité permanent)
6	 <p>● Terminé ● En cours</p>	 <p>6 4 2 Conseil</p>

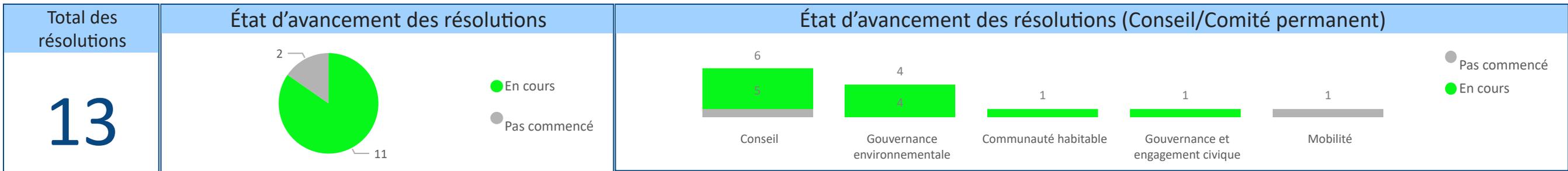
## Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
24-09	<p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne au personnel l'autorisation et l'ordre de modifier comme suit la MOB-POL-021, une politique portant sur le contrôle de la fluidité de la circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout à l'article 1.1 de l'aspect modération de la circulation;</li> <li>• Ajout à l'article 2 de définitions pour les termes « neighbourhood », « residential street » et « traffic calming » afin de préciser les notions de secteur, rue résidentielle et modération de la circulation;</li> <li>• Ajout à l'article 4, qui porte sur la documentation connexe, de la référence à une nouvelle procédure sur le traitement des demandes de modération de la circulation.</li> </ul>	I&O	En cours
24-02	<p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne à la Division des services juridiques l'autorisation et l'ordre d'apporter des modifications administratives à l'arrêté A-19, Arrêté procédural édicté par le conseil municipal de Fredericton, comme décrit dans l'annexe A ci-jointe, et toute autre modification pouvant être recommandée au cours du processus de rédaction.</p>	SJ,S&RH	En cours

### LÉGENDE

SG - Services généraux   I&O - Ingénierie et Opérations   SIF - Services d'incendie de Fredericton   FPF - Force policière de Fredericton   SJ,S&RH - Services juridiques, Secrétaire et Ressources humaines  
P&A - Planification et Aménagement   L,T&PE - Loisirs, tourisme et culture

# Tableau de bord des résolutions du Conseil (en cours des années précédentes)



## Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
21-16	IL EST RÉSOLU QUE le directeur municipal reçoive l'ordre d'exécuter le plan recommandé pour la place des Officiers, joint en annexe A, qui comprend une piste de patinage réfrigérée, une scène, une aire de jeux pour enfants, des jets d'eau, un garage et une zone ombrée mauve dans le coin sud-ouest pour planification en collaboration avec la Nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick.	I&O	En cours
21-19	IL EST RÉSOLU que la présentation et les recommandations du Fredericton Nature Club et de Nature Trust of NB soient transmises au personnel pour examen et qu'un rapport du personnel soit présenté lors d'une prochaine réunion du comité sur la gérance environnementale.	SG	En cours
23-03A	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 1. Réduire au minimum l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) au cours des premières années en s'efforçant d'utiliser les ressources en personnel nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des trois plans d'action climatique de la Ville, lesquels concordent avec les objectifs fédéraux et provinciaux de réduction des GES (réduction de 50 % d'ici à 2030, de 100 % d'ici à 2050 et émissions carboneutres par la suite);	SG	En cours
23-03B	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 2. Veiller à ce que les fonds municipaux disponibles soient suffisants pour attirer et assurer un financement maximal de la part des autres ordres de gouvernement et des tiers afin de : renforcer la capacité à garantir la poursuite d'une action climatique mesurable au sein de la Ville en tant qu'administration, soutenir les efforts visant à donner l'exemple et à inspirer l'action au sein de la communauté et garantir l'investissement dans les éléments du plan climatique qui donnent un bon rendement en matière d'économies de coûts;	SG	En cours
23-03C	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 3. Élaborer et appliquer des stratégies de mobilisation significatives qui permettent à l'ensemble de la communauté de s'unir et de s'approprier sa part de la solution climatique par des changements de comportement et l'adoption de modes de vie à plus faible émission de carbone, en accord avec la récente pétition pressant la Ville de déployer d'urgence les plans climatiques, signée par plus de 500 personnes et 12 groupes de la société civile ou de confession religieuse ainsi que par des entreprises qui représentent beaucoup plus de gens.	SG	En cours

# Tableau de bord des résolutions du Conseil (en cours des années précédentes)

## Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
22-21	IL EST RÉSOLU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement taxe sur l'essence), totalisant 16 000 000 \$, soit affecté au projet de centre des arts de la scène et que les attributions futures de 2024 à 2028, totalisant 25 200 000 \$, soient affectées au même projet; QUE la Ville de Fredericton présente à la Commission des emprunts par les municipalités une demande de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène et que le reste du financement provienne de dons du secteur privé, de soutien régional et de fonds supplémentaires provenant de programmes de financement provinciaux et fédéraux; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution. (Ceci n'est qu'une partie de la motion qui a été approuvée lors de la séance à huis clos du 11 avril 2022 du comité plénier, la partie restante étant décrite ci-dessus.)	Bureau DG	En cours
23-100	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive par la présente les recommandations du Groupe de travail sur la lutte contre le racisme; QUE le directeur général soit chargé de préparer, au plus tard le 30 juin 2024, un plan d'action pour examen par le conseil municipal sur la façon dont la Municipalité peut donner suite aux recommandations.	Bureau DG	En cours
23-69	IL EST RÉSOLU que le comité pour une communauté habitable demande par la présente au directeur général d'identifier les zones de la ville de Fredericton qui peuvent être désignées comme étant sans laisse pour les promeneurs de chiens.	Bureau DG	En cours
23-31	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton déclare excédentaire une partie de 797 m <sup>2</sup> du 202, promenade Sunset (SNB NID 01403229) et en autorise et approuve la cession à 728826 N.B. Ltd. pour la somme de 25 000 \$, plus taxes et ajustements applicables; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.	SJ,S&RH	En cours
23-90	IL EST RÉSOLU que le chef de l'administration, ou son représentant, soit chargé de présenter un rapport administratif avec des recommandations concernant le congé parental pour les conseillers.	SJ,S&RH	En cours

# Tableau de bord des résolutions du Conseil (en cours des années précédentes)

## Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

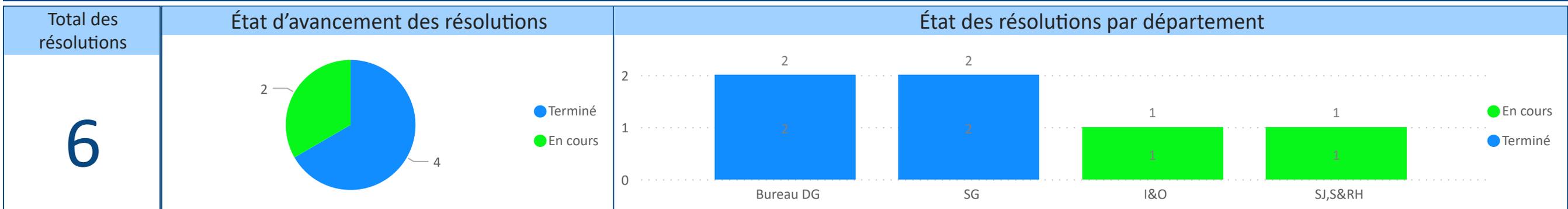
#	Résolution	Service responsable ▲	État d'avancement des résolution ▼
23-44	<p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 mars 2023, une résolution approuvant Ellis Don comme entreprise de gestion de la construction dont les services doivent être retenus par Fredericton Playhouse Inc. pour le projet de centre des arts de la scène (le « projet ») et a également accepté de fournir un financement initial pour la phase d'élaboration de la conception du projet, tout en reconnaissant que le design et le budget final du projet seraient présentés ultérieurement au conseil municipal pour approbation; QUE l'avant-projet (conception finale) et le budget final du projet ont été réalisés;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton souhaite par la présente adopter la résolution en plusieurs parties comme suit : PARTIE I : [Acceptation du design]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et accepte par la présente le design du projet soumis par Diamond Schmitt Architects et joint aux présentes; PARTIE II : [Acceptation du budget du projet] QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et ordonne par la présente que la somme de 81 700 000 \$ soit établie comme budget du projet. PARTIE III : [Commission des emprunts de capitaux par les municipalités]</p> <p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 juin 2022, une résolution concernant la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités d'un montant de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la composante de la résolution susmentionnée relative à la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, adoptée le 27 juin 2022;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à présenter une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour obtenir l'autorisation d'emprunter une somme d'argent pour le projet, soit la construction du centre des arts de la scène (ou garantir le remboursement de la somme empruntée ou conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat) d'un montant ne dépassant pas 79 600 000 \$ à des fins de loisirs et de culture.</p> <p>But : loisirs et culture Durée : 20 ans Montant : 79 600 000 \$</p> <p>Cette demande est faite conformément à l'article 1.1 (ou au paragraphe 4(1)) (ou à l'article 1.1 et au paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et à une résolution du conseil municipal de Fredericton datée du 12 juin 2023;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à limiter l'emprunt pour le centre des arts de la scène à un maximum de 22 600 000 \$; PARTIE IV [Subvention – Fredericton Playhouse Inc. – Loi sur la gouvernance locale]</p> <p>QUE, en vertu de l'article 102 de la Loi sur la gouvernance locale, le conseil municipal de Fredericton accorde par la présente une subvention au Fredericton Playhouse Inc. (« FPI ») pour la construction du projet de centre des arts de la scène s'élevant 79 600 000 \$, selon les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La subvention ne sera versée que pour les montants correspondant aux factures établies par les vendeurs ou fournisseurs et acceptées par Ellis Don et qui ont également été examinées et acceptées par le représentant du propriétaire, Mathers Project Management Consulting Inc.;</li> <li>2) FPI doit fournir les renseignements et les rapports demandés par la Ville de Fredericton concernant le calendrier du projet et le pourcentage du budget du projet;</li> <li>3) FPI doit respecter les conditions de tout financement fédéral ou provincial reçu pour le projet;</li> </ol> <p>PARTIE V : [Recherche de fonds additionnels]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente le directeur général de la municipalité à limiter le plus possible les emprunts effectués par la Ville de Fredericton en poursuivant ses efforts pour obtenir des fonds additionnels pour le projet; PARTIE VI : [Dessaisissement du Playhouse]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente le dessaisissement de la propriété sise au 686, rue Queen (Fredericton Playhouse Inc.) (NID 01458090);</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente que le dessaisissement et la vente du NID 01458090 se feront au taux du marché en vue d'un réaménagement urbain d'envergure.</p>	Bureau DG	En cours

# Tableau de bord des résolutions du Conseil (en cours des années précédentes)

## Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable ▲	État d'avancement des résolution ▼
21-15	IL EST RÉSOLU QUE le comité sur la mobilité soutienne l'élaboration d'une étude de faisabilité sur la valeur d'une liaison de transport actif au-dessus de la route 8 entre Skyline Acres et UNB, à être achevée après l'étude sur le transport à l'échelle de la ville prévue pour l'année budgétaire 2023.	I&O	Pas commencé
23-82	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au directeur général de préparer un plan de modération de la circulation sur le chemin Golf Club dont la mise en application coïncidera avec l'installation de pistes cyclables. Les mesures comprendront des avancées de trottoir et des technologies pour contrôler la vitesse des véhicules, améliorer la sécurité des piétons et celle des voiturettes de golf circulant sur ce chemin et seront mises en place dès l'achèvement substantiel de la phase 1 du projet d'aménagement.	I&O	Pas commencé

# Tableau de bord des résolutions 2024 - Conseil



## Détail des résolutions (triés par service responsable)

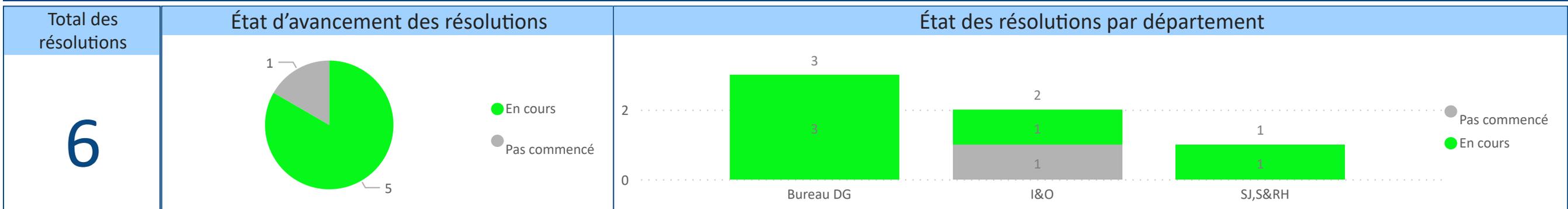
#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
24-02	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne à la Division des services juridiques l'autorisation et l'ordre d'apporter des modifications administratives à l'arrêté A-19, Arrêté procédural édicté par le conseil municipal de Fredericton, comme décrit dans l'annexe A ci-jointe, et toute autre modification pouvant être recommandée au cours du processus de rédaction.	1/8/2024	SJ,S&RH	En cours	Le Conseil se réunira le 13 mai pour 1ère et 2ème lecture d'arrêtés.
24-09	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne au personnel l'autorisation et l'ordre de modifier comme suit la MOB-POL-021, une politique portant sur le contrôle de la fluidité de la circulation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout à l'article 1.1 de l'aspect modération de la circulation;</li> <li>• Ajout à l'article 2 de définitions pour les termes « neighbourhood », « residential street » et « traffic calming » afin de préciser les notions de secteur, rue résidentielle et modération de la circulation;</li> <li>• Ajout à l'article 4, qui porte sur la documentation connexe, de la référence à une nouvelle procédure sur le traitement des demandes de modération de la circulation.</li> </ul>	2/12/2024	I&O	En cours	
24-03	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton retire son adhésion à l'Association des cités du Nouveau-Brunswick; QUE le conseil municipal de Fredericton appuie par la présente l'adhésion au caucus des municipalités urbaines de l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick.	1/8/2024	Bureau DG	Terminé	
24-15	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton soit d'accord avec l'intention de la lettre proposée à l'honorable ministre Glen Savoie concernant le projet de règlement général de la Loi sur la Commission de la gouvernance locale et qu'il demande à l'agente administrative principale de préparer un projet de lettre final à envoyer au ministre Savoie sous la signature du maire au nom du conseil municipal.	3/25/2024	Bureau DG	Terminé	

# Tableau de bord des résolutions 2024 - Conseil

## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
24-10	<p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accepte par la présente la subvention de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$) de la Fédération canadienne des municipalités pour aider la ville de Fredericton à mettre en œuvre et à terminer le projet de rétrocommissionnement de six bâtiments appartenant à la municipalité;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente l'entente entre la Fédération canadienne des municipalités et The City of Fredericton concernant le financement d'un projet intitulé « Retro commissioning Six Municipally-Owned Buildings in the City of Fredericton » (l'« entente »); QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les ententes au nom de la municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour exécuter les ententes et la présente résolution.</p> <p>QUE la trésorière municipale ou le directeur – Services généraux soit autorisé à signer les documents nécessaires, tels que mais sans s'y limiter, les demandes de contribution, les rapports d'avancement du projet, les rapports d'achèvement du projet, les rapports d'étape, ou tout autre document relatif aux demandes financières pour le projet dans le cadre de la présente entente.</p>	2/12/2024	SG	Terminé	
24-11	<p>ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 13 septembre 2010, un plan financier à long terme et des politiques connexes et QU'il juge approprié de l'actualiser;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton adopte par la présente l'addenda no 1 (ci-joint) au plan financier à long terme et donne à la trésorière et au personnel de la municipalité l'autorisation et l'ordre d'en appliquer les principes de façon continue;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton adopte par la présente les révisions (ci jointes) apportées à la SUS-POL-060 ayant trait à la politique d'investissement et d'établissement des priorités en matière d'immobilisations.</p>	2/12/2024	SG	Terminé	

# Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Conseil



## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-100	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive par la présente les recommandations du Groupe de travail sur la lutte contre le racisme; QUE le directeur général soit chargé de préparer, au plus tard le 30 juin 2024, un plan d'action pour examen par le conseil municipal sur la façon dont la Municipalité peut donner suite aux recommandations.	11/27/2023	Bureau DG	En cours	
22-21	IL EST RÉSOLU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement taxe sur l'essence), totalisant 16 000 000 \$, soit affecté au projet de centre des arts de la scène et que les attributions futures de 2024 à 2028, totalisant 25 200 000 \$, soient affectées au même projet; QUE la Ville de Fredericton présente à la Commission des emprunts par les municipalités une demande de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène et que le reste du financement provienne de dons du secteur privé, de soutien régional et de fonds supplémentaires provenant de programmes de financement provinciaux et fédéraux; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution. (Ceci n'est qu'une partie de la motion qui a été approuvée lors de la séance à huis clos du 11 avril 2022 du comité plénier, la partie restante étant décrite ci-dessus.)	6/27/2022	Bureau DG	En cours	Allocation de 16 millions de dollars terminée. L'allocation de 25,2 millions de dollars est en attente de la signature d'un accord entre la province et la ville (prochaine phase du fonds de la taxe sur l'essence). L'approbation de l'emprunt sera entreprise une fois que tous les autres fonds auront été utilisés.

# Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Conseil

## Détail des résolutions (triés par service responsable)

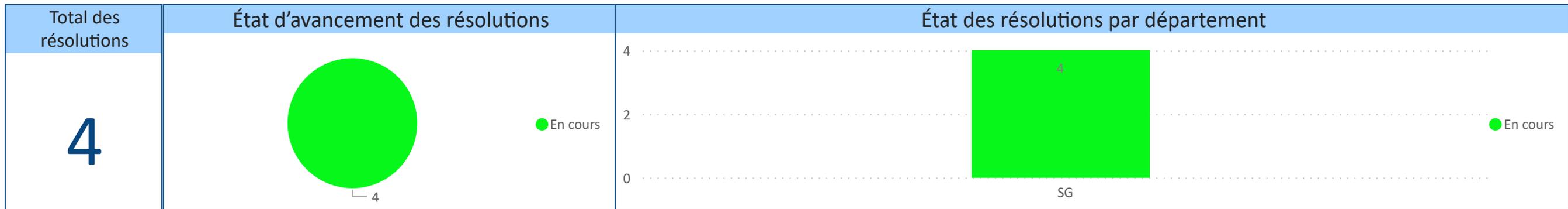
#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-44	<p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 mars 2023, une résolution approuvant Ellis Don comme entreprise de gestion de la construction dont les services doivent être retenus par Fredericton Playhouse Inc. pour le projet de centre des arts de la scène (le « projet ») et a également accepté de fournir un financement initial pour la phase d'élaboration de la conception du projet, tout en reconnaissant que le design et le budget final du projet seraient présentés ultérieurement au conseil municipal pour approbation; QUE l'avant-projet (conception finale) et le budget final du projet ont été réalisés;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton souhaite par la présente adopter la résolution en plusieurs parties comme suit : PARTIE I : [Acceptation du design]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et accepte par la présente le design du projet soumis par Diamond Schmitt Architects et joint aux présentes; PARTIE II : [Acceptation du budget du projet] QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et ordonne par la présente que la somme de 81 700 000 \$ soit établie comme budget du projet. PARTIE III : [Commission des emprunts de capitaux par les municipalités]</p> <p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 juin 2022, une résolution concernant la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités d'un montant de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la composante de la résolution susmentionnée relative à la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, adoptée le 27 juin 2022;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à présenter une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour obtenir l'autorisation d'emprunter une somme d'argent pour le projet, soit la construction du centre des arts de la scène (ou garantir le remboursement de la somme empruntée ou conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat) d'un montant ne dépassant pas 79 600 000 \$ à des fins de loisirs et de culture.</p> <p>But : loisirs et culture Durée : 20 ans Montant : 79 600 000 \$</p> <p>Cette demande est faite conformément à l'article 1.1 (ou au paragraphe 4(1)) (ou à l'article 1.1 et au paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et à une résolution du conseil municipal de Fredericton datée du 12 juin 2023;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à limiter l'emprunt pour le centre des arts de la scène à un maximum de 22 600 000 \$; PARTIE IV [Subvention – Fredericton Playhouse Inc. – Loi sur la gouvernance locale]</p> <p>QUE, en vertu de l'article 102 de la Loi sur la gouvernance locale, le conseil municipal de Fredericton accorde par la présente une subvention au Fredericton Playhouse Inc. (« FPI ») pour la construction du projet de centre des arts de la scène s'élevant 79 600 000 \$, selon les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La subvention ne sera versée que pour les montants correspondant aux factures établies par les vendeurs ou fournisseurs et acceptées par Ellis Don et qui ont également été examinées et acceptées par le représentant du propriétaire, Mathers Project Management Consulting Inc.;</li> <li>2) FPI doit fournir les renseignements et les rapports demandés par la Ville de Fredericton concernant le calendrier du projet et le pourcentage du budget du projet;</li> <li>3) FPI doit respecter les conditions de tout financement fédéral ou provincial reçu pour le projet;</li> </ol> <p>PARTIE V : [Recherche de fonds additionnels]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente le directeur général de la municipalité à limiter le plus possible les emprunts effectués par la Ville de Fredericton en poursuivant ses efforts pour obtenir des fonds additionnels pour le projet; PARTIE VI : [Dessaisissement du Playhouse]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente le dessaisissement de la propriété sise au 686, rue Queen (Fredericton Playhouse Inc.) (NID 01458090);</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente que le dessaisissement et la vente du NID 01458090 se feront au taux du marché en vue d'un réaménagement urbain d'envergure.</p>	6/12/2023	Bureau DG	En cours	Les parties I, II et III sont achevées. Les parties IV et V sont en cours.

# Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Conseil

## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
21-16	IL EST RÉSOLU QUE le directeur municipal reçoive l'ordre d'exécuter le plan recommandé pour la place des Officiers, joint en annexe A, qui comprend une piste de patinage réfrigérée, une scène, une aire de jeux pour enfants, des jets d'eau, un garage et une zone ombrée mauve dans le coin sud-ouest pour planification en collaboration avec la Nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick.	11/8/2021	I&O	En cours	La piste de patinage est en place et opérationnelle, la scène est en cours, le garage est terminé, l'aire de jeux pour enfants et la pièce d'eau ne seront pas installées avant 2025.
23-31	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton déclare excédentaire une partie de 797 m <sup>2</sup> du 202, promenade Sunset (SNB NID 01403229) et en autorise et approuve la cession à 728826 N.B. Ltd. pour la somme de 25 000 \$, plus taxes et ajustements applicables; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.	5/8/2023	SJ,S&RH	En cours	Conclusion en attente
23-82	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au directeur général de préparer un plan de modération de la circulation sur le chemin Golf Club dont la mise en application coïncidera avec l'installation de pistes cyclables. Les mesures comprendront des avancées de trottoir et des technologies pour contrôler la vitesse des véhicules, améliorer la sécurité des piétons et celle des voiturettes de golf circulant sur ce chemin et seront mises en place dès l'achèvement substantiel de la phase 1 du projet d'aménagement.	11/14/2023	I&O	Pas commencé	En attente jusqu'à ce que le calendrier de la phase 1 soit respecté.

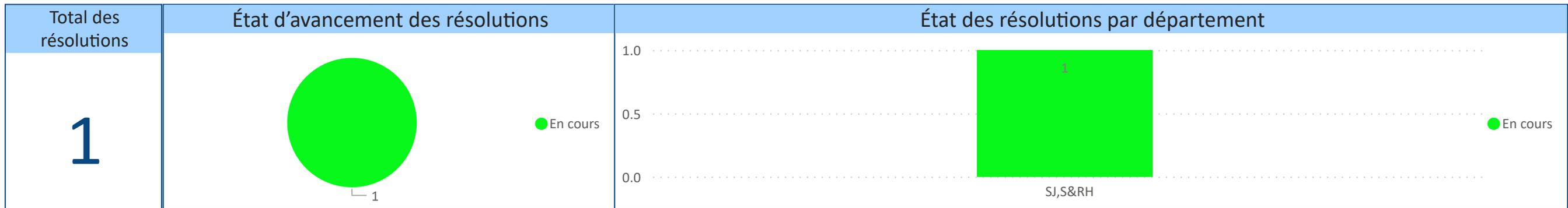
# Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Gouvernance environnementale



## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
21-19	IL EST RÉSOLU que la présentation et les recommandations du Fredericton Nature Club et de Nature Trust of NB soient transmises au personnel pour examen et qu'un rapport du personnel soit présenté lors d'une prochaine réunion du comité sur la gérance environnementale.	4/8/2021	SG	En cours	
23-03A	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 1. Réduire au minimum l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) au cours des premières années en s'efforçant d'utiliser les ressources en personnel nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des trois plans d'action climatique de la Ville, lesquels concordent avec les objectifs fédéraux et provinciaux de réduction des GES (réduction de 50 % d'ici à 2030, de 100 % d'ici à 2050 et émissions carboneutres par la suite);	3/16/2023	SG	En cours	Le suivi et l'action du plan sont continus.
23-03B	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 2. Veiller à ce que les fonds municipaux disponibles soient suffisants pour attirer et assurer un financement maximal de la part des autres ordres de gouvernement et des tiers afin de : renforcer la capacité à garantir la poursuite d'une action climatique mesurable au sein de la Ville en tant qu'administration, soutenir les efforts visant à donner l'exemple et à inspirer l'action au sein de la communauté et garantir l'investissement dans les éléments du plan climatique qui donnent un bon rendement en matière d'économies de coûts;	3/16/2023	SG	En cours	L'analyse du programme de financement est toujours en cours.
23-03C	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 3. Élaborer et appliquer des stratégies de mobilisation significatives qui permettent à l'ensemble de la communauté de s'unir et de s'approprier sa part de la solution climatique par des changements de comportement et l'adoption de modes de vie à plus faible émission de carbone, en accord avec la récente pétition pressant la Ville de déployer d'urgence les plans climatiques, signée par plus de 500 personnes et 12 groupes de la société civile ou de confession religieuse ainsi que par des entreprises qui représentent beaucoup plus de gens.	3/16/2023	SG	En cours	L'engagement sur l'image de marque est en cours.

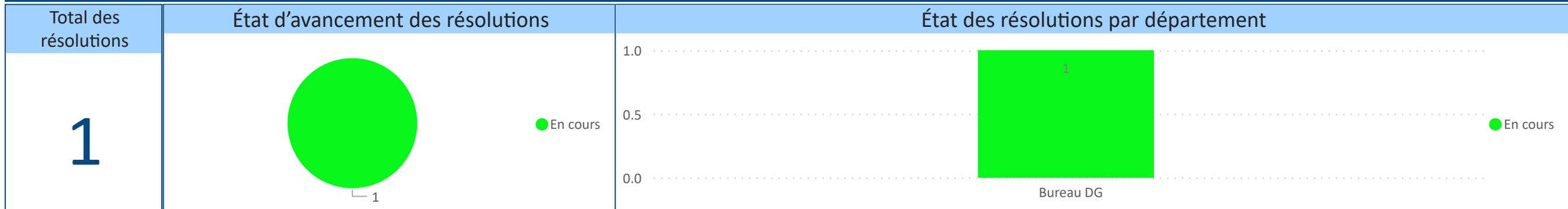
# Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Gouvernance et engagement civique



## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-90	IL EST RÉSOLU que le chef de l'administration, ou son représentant, soit chargé de présenter un rapport administratif avec des recommandations concernant le congé parental pour les conseillers.	12/14/2023	SJ,S&RH	En cours	Analyse de l'environnement réalisée par l'intermédiaire d'ACAM

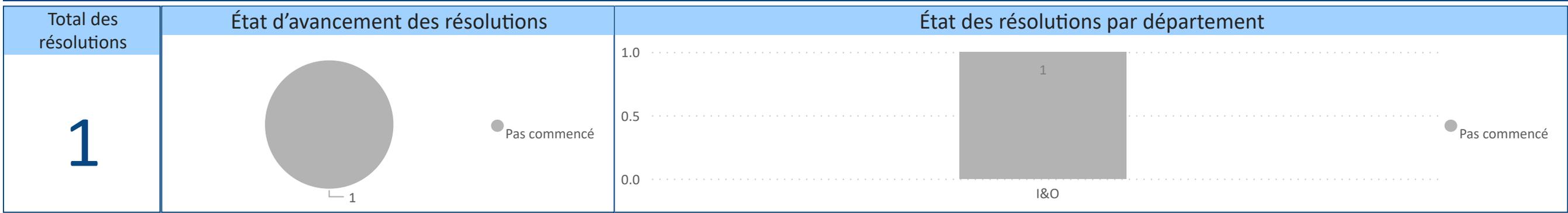
# Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Gouvernance et engagement civique



## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-69	IL EST RÉSOLU que le comité pour une communauté habitable demande par la présente au directeur général d'identifier les zones de la ville de Fredericton qui peuvent être désignées comme étant sans laisse pour les promeneurs de chiens.	9/14/2023	Bureau DG	En cours	

# Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Mobilité



## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
21-15	IL EST RÉSOLU QUE le comité sur la mobilité soutienne l'élaboration d'une étude de faisabilité sur la valeur d'une liaison de transport actif au-dessus de la route 8 entre Skyline Acres et UNB, à être achevée après l'étude sur le transport à l'échelle de la ville prévue pour l'année budgétaire 2023.	10/28/2021	I&O	Pas commencé	Le financement reçu pour réaliser l'étude sur la liaison du transport actif de la route n° 8.